



Note de présentation brève et synthétique  
des comptes administratifs 2023

---

BUDGET COMMUNE

BUDGET FORET

BUDGET CENTRE COMMERCIAL

# NOTE DE PRESENTATION COMPTE ADMINISTRATIF 2023 COMMUNE

## 1. Le Cadre général du budget

L'article L2313.1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une *présentation brève et synthétique* retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif pour permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation d'explicitation des documents budgétaires ; elle est disponible sur le site internet communal.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le «cycle» budgétaire est le suivant : rapport d'orientations budgétaires, budget primitif, décision(s) modificative(s), compte administratif.

**Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023.** Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier Principal.

Le compte administratif 2023 approuvé par le conseil municipal peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie.

Les résultats de clôture de l'exercice 2023 s'établissent comme suit :

NATURE	COMMUNE 2023	
	Investissement	Fonctionnement
Recettes	2 001 209.39	4 765 709.48
Dépenses	1 724 514.48	3 690 134.60
Résultat de l'exercice	276 694.91	1 075 574,88
Résultat reporté	- 937 980.38	897 905,58
Résultat de clôture	- <b>661 285.47</b>	<b>1 973 480,46</b>
TOTAL		1 312 194.99
Reports en dépenses	126 400,00	
Reports en recettes	0.00	
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>1 185 794,99</b>

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Dans un contexte inédit et particulièrement complexe jalonné de succession de crises, notre collectivité demeure confrontée aux défis de l'inflation et de la hausse des frais de personnel.

Malgré ce contexte défavorable nous avons réussi à contenir nos comptes de charges à l'exception du chapitre relatif aux dépenses du personnel (augmentation de l'assurance des risques statutaires, revalorisation nationale du point d'indice ...)

## 1 Section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

### 1.1. Dépenses de fonctionnement

CHAPITRES BUDGETAIRES	CA 2022	CA 2023
<b>011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL</b> <i>eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, travaux entretien des bâtiments, entretien de voirie et des réseaux, impôts et taxes, primes assurances, contrats de maintenance, entretien des biens mobilier et des véhicules, livres, fournitures scolaires ...</i>	1 039 492,68 €	990 394,35 €
<b>012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b> <i>Rémunérations, cotisations et assurance du personnel</i>	1 834 602,54 €	1 882 564,39 €
<b>014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS</b> <i>Reversement Fonds de Péréquation ressources Intercommunales et Communales</i>	76 046,00 €	70 937,00 €
<b>65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b> <i>Indemnités élus, subventions, SDIS, écoles, prévention spécialisée, bons naissance, bons d'achat futurs collégiens et chèques pôle du commerce bacheliers</i>	562 068,01 €	547 511,13 €
<b>66 - CHARGES FINANCIERES</b> <i>Intérêts des emprunts, ligne de trésorerie, ICNE</i>	58 129,26 €	54 113,42 €
<b>68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b> <i>Dotations aux dépréciations des actifs circulants</i>	- €	2 500,00 €
<b>042 - OPERATIONS D'ORDRE</b> <i>Dotations aux amortissements et opérations d'ordre</i>	177 594,80 €	142 114,31 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 747 933,29 €</b>	<b>3 690 134,60 €</b>

La légère baisse des dépenses 2023 par rapport à 2022 trouve son explication par la diminution des postes suivants :

- Charges à caractère général (+/- 100 000 € sur compte énergie)
- Opérations d'ordre (- 35 000 € sur les amortissements)
- Atténuations de produits (+/- 6 000 € de baisse du FPIC)

## 1.2. Recettes de fonctionnement

CHAPITRES BUDGETAIRES	CA 2022	CA 2023
<b>002 - Excédent reporté</b>	1 037 219,50 €	897 905,58 €
<b>013 - ATTENUATIONS DE CHARGES</b>	57 979,37 €	30 204,75 €
<i>Remboursement agents malades</i>		
<b>042 - OPERATION D'ORDRE</b>	14 182,77 €	- €
<i>Amortissement sur subvention</i>		
<b>70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTE</b>	161 243,02 €	168 207,64 €
<i>Facturation eau, ordures ménagères, entretien d'espaces verts</i>		
<i>Vente repas restaurant scolaire</i>		
<b>73 - IMPOTS ET TAXES</b>	2 105 180,07 €	2 127 946,08 €
<i>Attribution de compensation, droits de mutation</i>		
<b>731 - FISCALITE LOCALE</b>	1 192 652,91 €	1 371 534,55 €
<i>Impôts directs locaux , taxe sur électricité</i>		
<b>74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS</b>	570 926,07 €	506 081,23 €
<i>Dotations, participations aux frais de fonctionnement des écoles, subvention CAF</i>		
<b>75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	453 966,54 €	554 771,35 €
<i>Revenus des immeubles, locations de salles</i>		
<b>77 - PRODUITS SPECIFIQUES</b>	14 969,00 €	4 463,88 €
<i>Remboursement de sinistres</i>		
<b>78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS</b>	- €	2 500,00 €
<i>Reprises sur dépréciations des actifs circulants</i>		
<b>TOTAL</b>	<b>5 608 319,25 €</b>	<b>5 663 615,06 €</b>

Les recettes 2023 - hors excédent reporté - ont augmenté de 4.25 % par rapport à 2022.

Augmentations significatives :

Chap. 73 : - Taxe additionnelle droits de mutation (+ 22 000 €)

Chap. 731 : - Impôts directs locaux (TF) (+95 000 €)

- Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) (+45 000) :  
*recettes quasiment doublées suite à des régularisations N-1*

Chap. 74 : - Compensation Franco-Genevoise (+/- 10 000 €)

- Compensation de TF (+ 14 000 €)

Chap. 75 : - Excédent du budget forêt (+40 000 €)

Ces augmentations viennent compenser par ailleurs d'autres recettes en baisse notamment les remboursements sur arrêts maladie et les dotations et subventions.

Parallèlement nous avons maintenu la stabilité des taux des impôts locaux :

- Taxe foncière sur propriétés bâties = 25.14 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties = 87.26 % (taux communal + taux départemental)
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires = 12.72 %

## 2 Section d'Investissement

### 2.1. Dépenses d'investissement

CHAPITRES BUDGETAIRES	CA 2022	CA 2023
<b>20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	932,40 €	15 540,40 €
<i>Logiciel, frais d'études isolation école Pré des Saules</i>		
<b>204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES</b>	- €	4 000,00 €
<i>Subventions façades</i>		
<b>21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	136 500,90 €	237 943,03 €
<i>Cimetière : reprise du mur, dépose et repose stèles, isolation et faux plafonds primaire Sources , panneaux de signalisation, informatique, copieur, mobilier, tonnelles, caméras, escalier Mairie, équipement sportif, sonorisation Mairie,</i>		
<b>23 - IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	2 462 989,72 €	1 149 704,77 €
<i>Travaux Rénovation urbaine du Pré des Saules</i>		
<i>Maîtrises d'œuvre travaux renouvellement urbain</i>		
<i>Travaux campagne de voirie</i>		
<i>Travaux entretien route de Nierme</i>		
<i>Eclairage public</i>		
<b>16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	291 915,70 €	317 326,28 €
<i>Remboursement du capital des emprunts et cautions</i>		
<b>040 - OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRES</b>	14 182,77 €	- €
<i>Amortissement subvention</i>		
<b>041 - OPERATIONS PATRIMONIALES</b>	482,50 €	- €
<i>Résorption des avances versées</i>		
<b>001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	268 019,88 €	937 980,38 €
<i>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</i>		
<b>TOTAL</b>	<b>3 175 023,87 €</b>	<b>2 662 494,86 €</b>

Les dépenses des travaux liés au renouvellement urbain restent importantes en 2023 : 76.70 % des dépenses réelles d'investissement.

La métamorphose du Pré des Saules s'est poursuivie en 2023 :

- Finalisation des travaux/ouverture de la crèche du Centre Social et Culturel J. Prévert  
*Terrassement – gros œuvre – étanchéité zinguerie - Isolation extérieure – menuiserie extérieure – fin de la métallerie - plâtrerie peinture - carrelage – faïence - revêtements sols – plafonds suspendus – électricité courants faibles - chauffage plomberie*  
Mobilier multi accueil
- Parcs de stationnement rues Cuvier et Vinci, abords du lycée et commerces  
*Terrassement réseau – éclairage public – revêtement – aménagement paysager – serrurerie et clôture.*
- Maitrise d'œuvre

## 2.2. Recettes d'investissement

CHAPITRES BUDGETAIRES	CA 2022	CA 2023
<b>10 - DOTATIONS, RESERVES</b>	554 108,91 €	1 078 782,55 €
<i>Taxes d'Aménagement</i>		
<i>FCTVA</i>		
<i>Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)</i>		
<b>13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	1 075 925,92 €	730 763,99 €
<i>Subventions perçues par l'Europe, l'Etat, le département, la région, la CAF, le SIEA ...</i>		
<b>16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	428 931,36 €	48 947,80 €
<i>Souscription d'un emprunt en 2022</i>		
<i>Encaissement de cautions</i>		
<b>040 - OPERATIONS D'ORDRE</b>	177 594,80 €	142 114,31 €
<i>Amortissements et opérations d'ordre</i>		
<b>041 - OPERATIONS PATRIMONIALES</b>	482,50 €	- €
<i>Résorbtions des avances versées</i>		
<b>23 - IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	- €	600,74 €
<i>Révisions de prix à la baisse pour le marché espaces publics</i>		
<b>TOTAL</b>	<b>2 237 043,49 €</b>	<b>2 001 209,39 €</b>

La perception des subventions d'investissement dans le cadre du renouvellement urbain (Etat, Région, Département et CAF de l'Ain) s'est poursuivie en lien avec l'avancement des travaux et représente la quasi-totalité du chapitre 13.

Aucun emprunt n'a été souscrit sur l'année 2023.

**Encours de la dette poursuit sa baisse**

Le capital restant dû au 01/01/2024 s'élève à : 2 558 256,73 €uros.

Il était de 3 354 358.36 € au 01/01/2017

⇒ soit une diminution de la dette de 796 101.63 €uros.

**Endettement pluriannuel de 2020 à 2025**

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû au 01 janvier	Capital par habitant
2020	505 653,03 €	89 813,52 €	415 839,51 €	2 829 367,90 €	734,52 €
2021	514 432,42 €	74 055,18 €	440 202,24 €	2 588 528,39 €	670,78 €
2022	349 567,17 €	60 086,97 €	288 980,20 €	2 648 326,15 €	685,21 €
2023	368 822,09 €	57 072,87 €	311 749,22 €	2 759 345,95 €	710,07 €
2024 *	408 745,80 €	47 773,30 €	360 972,50 €	2 558 256,73 €	655,12 €
2025 *	393 356,77 €	38 516,99 €	354 839,78 €	2 197 284,23 €	562,68 €

\* Source : fiche DGF 2023 : 3905 habitants au 01/01/2023

## NOTE DE PRESENTATION COMPTE ADMINISTRATIF 2023 FORET

L'article L2313.1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au Compte Administratif.

Le budget FORET est un budget annexe de la commune de Bellignat.

Il retrace les dépenses et recettes liées à la forêt NOIRE et à la forêt du CHATELARD.

Le compte administratif pour l'exercice 2023 peut se résumer de la manière suivante :

SECTION	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	68 312,83 €	58 397,11 €
INVESTISSEMENT	7 742,07 €	16 186,01 €
TOTAL	76 054,90 €	74 583,12 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	-	<b>1 471,78 €</b>
Résultats antérieurs reportés		80 200,00 €
<b>RESULTAT</b>		<b>78 728,22 €</b>
Restes à réaliser	- €	- €
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>		<b>78 728,22 €</b>

Les résultats du compte administratif 2023 sont intégrés dans le budget forêt 2024.

### Section de fonctionnement :

**Chap** Dépenses de FONCTIONNEMENT :

**68 312,83 €**

<b>011</b>	<b>Total fournitures d'équipement</b>	<b>2 383,16 €</b>
	Matériel pour installation rampe d'accès Pré Rond, pièges à frelons	2 183,16 €
	<b>Total entretien bois et forêts</b>	<b>20 265,78 €</b>
	Frais sur vente de bois parcelles forêt Noire	11 130,12 €
	Maintenance des parcelles 9 et 11 forêt Noire (ONF)	1 786,76 €
	Regarnissage et dégagement des plantations parcelle 25 forêt Noire (ONF)	1 428,90 €
	Fauchage, élagage routes forestières (PERRIER)	5 270,00 €
	Broyage herbe Pré Rond (CUSSIGH)	650,00 €
	<b>Total honoraires - cotisations - gardiennage</b>	<b>5 663,89 €</b>
	Documentation	35,00 €
	Contribution à l'Ha + France Bois Forêt + association des communes forestières de l'Ain	1 370,86 €
	Frais de gardiennage / ventes N-1	4 258,03 €
<b>65</b>	<b>Reversement excédent au budget principal</b>	<b>40 000,00 €</b>

**Recettes de FONCTIONNEMENT :****149 452,12 €**

002	<b>Résultat reporté</b>	<b>91 055,01 €</b>
65	<b>Total ventes de bois</b>	<b>58 397,11 €</b>
	Bois façonnés forêt Noire	13 012,05 €
	Bois sur pied P 32 partie basse forêt Chatelard	1 125,06 €
	Bois sur pied P 31 et 32 forêt Chatelard	44 260,00 €

**Solde fonctionnement****81 139,29 €****Section d'investissement :****Dépenses d'INVESTISSEMENT :****18 597,08 €**

001	Solde inv reporté	10 855,01 €
21	<b>Total aménagement forêt</b>	<b>7 742,07 €</b>
	Travaux sylvicoles forêt Noire	7 539,57 €
	Aménagement Plan de relance P25 (forêt Noire) et P31 (forêt Chatelard) : solde	202,50 €

**Recettes d'INVESTISSEMENT :****16 186,01 €**

10	Excedent de fonctionnement capitalisé	11 355,01 €
13	<b>Total subventions</b>	<b>4 831,00 €</b>
	Subvention HBA / travaux sylvicoles 2022	805,00 €
	Subvention REGION sylv'acctes / travaux sylvicoles 2022	4 026,00 €

**Solde investissement****- 2 411,07 €**

Le versement du solde de l'aide apportée par la région au titre du volet de renouvellement forestier du plan de relance pour reconstitution des parcelles forestières attendu, a été repoussé sur l'exercice 2024 (8 697 €).

Aucun emprunt sur ce budget.



## NOTE DE PRESENTATION COMPTE ADMINISTRATIF 2023 CENTRE COMMERCIAL

L'article L2313.1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au Compte Administratif.

Le budget CENTRE COMMERCIAL est un budget annexe de la commune de Bellignat.

Il retrace les dépenses et recettes liées au fonctionnement et à l'investissement des commerces, de la salle famille et de l'espace médical situés place des arcades à Bellignat.

Le compte administratif pour l'exercice 2023 se résume de la manière suivante :

SECTION	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	52 449,41 €	102 156,56 €
INVESTISSEMENT	335 950,73 €	433 947,14 €
TOTAL	388 400,14 €	536 103,70 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>147 703,56 €</b>
Résultats antérieurs reportés		38 996,82 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>		<b>186 700,38 €</b>
Restes à réaliser	31 800,00 €	
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>154 900,38 €</b>

### Section de fonctionnement 2023

#### LES DEPENSES :

Charges à caractère générale (eau, énergie, matériel entretien bâtiment, taxe foncière ...)	18 864,67 €
Dotation aux amortissements	32 271,67 €
Charges financières (remboursement intérêts des emprunts)	1 313,07 €
	<b>52 449,41 €</b>

#### LES RECETTES

Eau et charges commerces et espace médical	11 773,63 €
Loyers commerces et espace médical	90 382,93 €
	<b>102 156,56 €</b>

## Section d'investissement 2023

### LES DEPENSES

Emprunts et dettes assimilées (remboursement capital des emprunts)	22 857,51 €
Immobilisations corporelles ( mobilier, informatique, mat. bureau & divers )	6 270,88 €
Immobilisations en cours (travaux bâtiment)	306 822,34 €
	<b>335 950,73 €</b>

Les dépenses liées aux immobilisations concernent pour la majeure partie les travaux de **réaménagement et d'extension de l'espace santé**, dans le cadre programme d'aménagement urbain, aujourd'hui en phase de finalisation.

Les tableaux ci-dessous retracent les dépenses de l'année et le total depuis le démarrage des travaux dans le cadre du marché :

MARCHE	Montant initial	Montant après avenants et +/- values	Dépenses 2023	Montant total dépensé au 31/12/2023
LOT 1 Maçonnerie	109 794,75 €	115 231,25 €	- €	88 855,46 €
LOT 2 Charpente	128 142,00 €	116 867,00 €	9 257,00 €	116 867,00 €
LOT 3 Etanchéité	12 315,80 €	12 315,80 €	5 374,38 €	12 315,80 €
LOT 4 Menuiserie	32 905,00 €	27 920,00 €	1 330,00 €	27 920,00 €
LOT 5 Serrurerie	32 365,00 €	22 615,00 €	5 030,00 €	22 615,00 €
LOT 6 Menuiserie bois	53 960,00 €	53 960,00 €	53 960,00 €	53 960,00 €
LOT 7 Isolation	170 424,00 €	182 233,89 €	83 565,80 €	179 717,85 €
LOT 8 Plomberie	84 874,82 €	101 801,66 €	70 279,97 €	101 801,66 €
LOT 9 Electricité	32 086,03 €	56 350,93 €	36 954,88 €	56 350,93 €
LOT 10 Sol souple	13 523,80 €	18 221,79 €	18 221,79 €	18 221,79 €
<b>TOTAL</b>	<b>670 391,20 €</b>	<b>707 517,32 €</b>	<b>283 973,82 €</b>	<b>678 625,49 €</b>

### Maîtrise d'œuvre, Contrôle technique :

MARCHE	Montant initial	Dépenses 2023	Montant total dépensé au 31/12/2023
MO	82 635,00 €	14 513,24 €	82 634,99 €
CONTRÔLE Technique	2 195,00 €	380,00 €	1 895,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>84 830,00 €</b>	<b>14 893,24 €</b>	<b>84 529,99 €</b>

L'inauguration du nouvel espace santé des Arcades a eu lieu le 04 avril 2023.

Un dernier bureau reste disponible dans cet espace pour l'installation d'un professionnel de santé, qui viendra enrichir l'offre existante (centre dentaire, médecin généraliste, étioopathes, infirmière et psychologue).

Les travaux de réaménagement ont été financés par le biais d'un emprunt de 350 000 € souscrit en 2019.

Le remboursement du capital de cet emprunt s'élève à 22 858 € pour 2023.

**LES RECETTES**

Excédent d'investissement reporté	38 996,82 €
Dotations aux amortissements	32 271,67 €
Excédent d'investissement capitalisé	33 207,39 €
Subventions d'investissement (extension espace médical)	364 997,68 €
Dépôts et cautionnements reçus	3 470,40 €
	<b>472 943,96 €</b>

Etat des subventions perçues en 2023 dans le cadre des travaux de **réaménagement et d'extension de l'espace santé** :

- Etat : Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) = .....138 468.00 €  
représentant le solde de la subvention de 197 811 €
- Région : Programme d'intérêt Régional (PRIR) = .....122 363.01 €  
sur un total de subvention de 150 000 €
- Haut-Bugey Agglomération : fond de concours 2021 = .....50 000.00 €  
représentant le solde de la subvention de 100 000 €.
- Mutualité Française : participation installation cabinet dentaire = .....54 166.67 €

Les résultats du compte administratif 2023 sont intégrés dans le Budget Primitif CENTRE COMMERCIAL 2024.